

Communiqué de presse
13 mars 2020

Covid-19 : l'Université de Strasbourg s'organise

Depuis le début de la crise liée au coronavirus Covid-19 en France, l'Université de Strasbourg s'organise pour répondre aux différentes interrogations de la communauté universitaire et accompagner les étudiants et personnels au quotidien. Des mesures exceptionnelles sont prises à compter du lundi 16 mars.

Le président de la République a annoncé hier soir jeudi 12 mars la fermeture des universités. Cette mesure vise à faire reculer la propagation du virus Covid-19. Ce vendredi 13 mars, l'Université de Strasbourg a réuni une nouvelle fois sa cellule de crise et de multiples acteurs afin de préciser les instructions et prendre des décisions rapidement pour la communauté universitaire composée de plus de 60 000 personnes. Le Ministère a décrété la fermeture aux usagers et le maintien des activités de recherche et administrative. Ainsi, dès le 13 mars après-midi, les enseignements rassemblant plus de 50 personnes, les activités sportives et autres manifestations événementielles sont arrêtées.

L'ensemble des mesures vise à répondre à la crise en cours tout en maintenant les activités qui peuvent l'être et en respectant toutes les mesures de protection adéquates. Il s'agit de protéger les membres de la communauté universitaire de manière individuelle et collective et de retarder le pic épidémique, en adoptant des mesures simples : éviter les rassemblements, mettre en place les gestes barrières. C'est pourquoi l'Université de Strasbourg adapte ses activités pédagogiques à partir de lundi, maintient ses activités de recherche et administratives, tout en favorisant le plus possible le télétravail pour participer du mouvement général, conformément aux instructions ministérielles et préfectorales.

Cette crise s'installe durablement et c'est pourquoi dans la semaine qui vient toute l'énergie sera consacrée à mettre en place les **plans de continuité d'activités dans les différentes entités en l'université.**

En matière de formation, les activités pédagogiques comme les évaluations n'auront plus lieu en présentiel et passeront désormais par des ressources numériques. L'objectif est de permettre à chaque étudiant de pouvoir valider son année. Chaque enseignant est invité à dispenser ses cours en utilisant ces ressources numériques, à envisager des examens alternatifs en cas d'impossibilité de valider un stage. La mise à disposition de plates formes numériques est en cours. Chaque composante de l'université est invitée à maintenir un lien courriel et téléphonique avec ses étudiants.

En matière de recherche, les activités des laboratoires se poursuivent, en parfaite concertation avec le CNRS et l'Inserm, car la recherche fait partie de la réponse face à une pandémie. Les laboratoires eux aussi sont invités à développer le télétravail là où le présentiel n'est pas indispensable.

En matière de vie administrative, les services centraux de l'université vont travailler et mettre en place leur plan de continuité d'activité, et favoriser le télétravail des personnels, sauf pour les activités qui nécessitent du présentiel et maintenir les fonctions vitales pour la pédagogie à distance et la recherche. Il en sera de même pour les services des composantes.

Les bibliothèques de l'université seront fermées. Mais la possibilité de maintenir le prêt de document dans des lieux de retrait spécifiques est à l'étude.

Concernant les mobilités, l'ensemble des voyages et missions en France et à l'étranger est suspendu, sauf par nécessité et dérogation explicite, à demander au président. Ceci aussi afin d'éviter la propagation du virus.

Concernant les stages, les étudiants qui ont commencé leur stage peuvent le continuer si l'entreprise ou l'institution d'accueil le leur permet. Plus aucun départ en stage ne sera autorisé sauf si ce stage n'implique pas de mobilité nationale ou internationale. Des dispositions seront prises par les équipes pédagogiques pour que l'absence ou l'interruption d'un stage n'empêche pas la validation du semestre même en DUT, licence pro ou diplôme d'ingénieur.

Concernant les soutenances de thèse ou d'habilitation à diriger les recherches, elles auront lieu à huis clos, ce qui permet de ne pas pénaliser les doctorants ou enseignants-chercheurs-candidats.

Concernant plus précisément les personnels, une note interne sera actualisée et transmise très prochainement pour intégrer tous les cas d'empêchement de rejoindre son poste de travail.

Dans les composantes concernées, les **élections étudiantes** pour les conseils de composantes sont reportées.

Les manifestations associatives, sportives, culturelles et événementielles sont suspendues jusqu'à nouvelle décision.

Outils de liaison pour la communauté universitaire :

- la [page spécifique](#), mise à jour au quotidien, sur le site internet www.unistra.fr avec une « foire aux questions » (FAQ) et des explications en vidéo ;
- une page spécifique, mise à jour au quotidien, sur sa plateforme interne Ernest, l'environnement numérique et social de travail ;
- l'adresse de courriel pour toute demande d'information : informations-coronavirus@unistra.fr ; chaque étudiant ou personnel peut y poser des questions ou demander de l'information particulière.

La gestion de la crise ces derniers jours à l'Unistra

Les premières informations concernant le coronavirus Covid-19 ont été diffusées aux personnels et étudiants dès le 1^{er} février. A ce jour, 10 messages, en français et en anglais, ont permis d'informer la communauté universitaire de la situation et de ses évolutions.

Face à l'apparition d'un cluster dans le département voisin du Haut-Rhin, la cellule de crise a été activée à partir du 4 mars. La première décision importante avait été prise à cette date avec l'Université de Haute-Alsace (Mulhouse, Haut-Rhin) en annulant la journée conjointe des « portes ouvertes » des deux

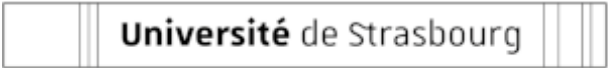
universités. Depuis, cette cellule s'est réunie régulièrement, la direction générale des services de l'université ainsi que le cabinet du président y travaillent 24h/24, en lien avec les services préfectoraux et le rectorat. L'Université de Strasbourg est également conviée à participer aux réunions de crise de la préfecture et informe celle-ci des mesures prises en interne.

Outre cette cellule de crise et les outils numériques décrits plus haut pour diffuser les différentes consignes, l'université a mis en place :

- deux réunions exceptionnelles du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) vendredi 6 et vendredi 13 mars pour tenir les membres informés de la situation et des mesures prises ;
- un point de situation réalisée par le président au Conseil d'administration du 10 mars ;
- des points d'informations dans diverses réunions (directeurs de composantes, responsables administratifs de composantes, directeurs et chefs de service) ;
- une cellule spécifique sur la continuité pédagogique des enseignements afin de mettre à disposition des enseignants et étudiants divers moyens pour y répondre ;
- une signature de mail automatique pour rappeler les gestes barrières ;
- l'incitation pour les personnels à s'inscrire au service d'alerte de l'université par SMS.

Plus d'infos : https://www.unistra.fr/index.php?id=point-coronavirus&utm_source=unistra_fr&utm_medium=unistra_fr_homepage

Contact presse : Christine Guillot, 06 80 52 01 82 christineguillot@unistra.fr
[Espace presse Unistra](#)



Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade